



Comité Syndical du 17 décembre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Bruch, salle Bourguine de Castillon, Espace des deux tours, Place Bertrand de Lamothe, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Convocations régulièrement adressées le 11/12/2024.

Nombre de délégués syndicaux

En exercice : 24 délégués

N° ordre : 2024_21

Présents : 20 Votants : 20

Étaient présents : 20 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Pour les titulaires : Messieurs Jean-Pierre GENTILLET, Alain PALADIN, Patrick JEANNEY, Daniel TEULET, Philippe LAGARDE, Aldo RUGGERI (**6 présents**).

Pour les suppléants : M. Patrick YON remplaçait M. Georges LEBON, M. Christophe BOUDOUX de HAUTEFEUILLE remplaçait M. François COLLADO (**2 présents**).

Albret Communauté :

Pour les titulaires : Mesdames Paulette LABORDE, Valérie TONIN, Evelyne CASEROTTO, Messieurs Joël CHRETIEN, Henri de COLOMBEL, Alain LORENZELLI, Jean-Louis MOLINIÉ, Didier SOUBIRON (**8 présents**).

Pour les suppléants : Mme Michèle AUTIPOUT remplaçait M. Thierry PLANTÉ, M. Pascal LEGENDRE remplaçait M. Frédéric SANCHEZ, M. Alain POLO remplaçait M. Christophe BESSIERES, M. Dominique HANROT remplaçait Mme Isabelle SALIS (**4 présents**).

Étaient excusés :

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mesdames Marie-Fabienne ADAMSON, Nathalie BUGER, Martine RIEUCROS, Messieurs Alain MOULUCOU, François COLLADO, Christian GIRARDI, Christophe MELON, Christian LAFOUGERE, Jean-Marie BOE.

Albret Communauté : Mesdames Isabelle SALIS, Dominique BOTTEON, Laurence BENLLOCH, Messieurs Frédéric SANCHEZ, Christophe BESSIERES, Lionel LABARTHE, Joël AREVALILLO.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Claude BOGALHEIRO : Directeur du SMICTOM LGB

Mme Karine DAL BALCON : Responsable service administratif du SMICTOM LGB

Monsieur Cyril FILLOT : Responsable service technique du SMICTOM LGB

Monsieur Jean-Marc CAMMARATA : DGS Albret Communauté

Mme Laurence SANS : Secrétariat du SMICTOM LGB

AR Prefecture

047-200020550-20241217-DL2024_21-DE
Reçu le 20/12/2024

N° Ordre : 2024-21

Objet : Création d'emplois permanents

Le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération DL2024_03 portant modification du tableau des emplois / effectifs,

Le Président propose aux membres du comité syndical :

La création de deux emplois permanents d'adjoint technique territorial, sur la base d'un temps complet pour exercer les fonctions d'une part de chauffeur de bas de quai de déchetterie et d'autre part de gardien de déchetterie.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra, dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans le profil recherché et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade retenu.

Le contrat sur la base de L.332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

Article 1 : Décide de créer deux emplois permanents à temps complet de chauffeur de bas de quai de déchetterie et de gardien de déchetterie dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territorial (catégorie C).

Article 2 : Adopte la modification du tableau des emplois et des effectifs en ouvrant le poste d'animateur principal de 1^{ère} classe.

AR Prefecture

047-200020550-20241217-DL2024_21-DE
Reçu le 20/12/2024

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE					
FILIERE - GRADE	Cat	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	2	1	0	1 Responsable du Pôle administratif
Rédacteur	B	1	0	0	
Adjoint administratif principal de 1° classe	C	2	1	0	1 Agent de la redevance spéciale
Adjoint administratif principal de 2° classe	C	2	2	0	1 Secrétaire assistante de direction et de gestion des ressources humaines 1 Responsable déchetteries
Adjoint administratif	C	1	0	0	
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1	1	0	1 Directeur
Technicien principal de 1° classe	B	1	0	0	
Technicien principal de 2° classe	B	1	1	0	1 Responsable de la flotte de véhicule et du patrimoine
Technicien	B	2	1	0	1 Chargée de communication
Agent de maîtrise Principal	C	1	1	0	1 Responsable des collectes OM
Agent de maîtrise	C	7	5	0	4 Conducteur de véhicule 1 Gardien de déchetterie
Adjoint technique principal de 1° classe	C	8	7	0	2 gardiens de déchetterie et de suivi trentenaire ISDND Fauillet ; 5 Conducteurs de véhicule PL et/ou agents de collecte
Adjoint technique principal de 2° classe	C	14	8	0	4 Conducteurs de véhicule (S)PL et/ou agents de collecte ; 3 Gardiens de déchetterie ; 1 Agent au quai de transfert
Adjoint technique	C	12	8	0	5 Conducteurs de véhicule PL et/ou agents de collecte ; 2 Mécaniciens ; 1 Gardienne de déchetterie
Total		55	36	0	

AR Prefecture047-200020550-20241217-DL2024_21-DE
Reçu le 20/12/2024

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC				
FILIERE - GRADE	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ANIMATION				
Animateur Principal de 1 ^{er} classe	B	1	0	0
Animateur	B	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1		0
Rédacteur	B	1	1	0
Adjoint administratif	C	1		0
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C	15	8	
Adjoint technique de 2 ^{ième} classe	C	1		
Adjoint technique de 1 ^{er} classe	C	1	1	
Total		22	11	

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement de ces agents et de l'habiliter à ce titre à conclure leur contrat d'engagement.

Résultats des votes	
Suffrages exprimés	20
Pour	20
Contre	0
Abstention	0

Publication sur le site internet : le 20/12/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI

Le secrétaire de séance
Philippe LAGARDE